



COURIR EN BORN-BISCARROSSE 2024

Modifications du 19 avril 2024 suite à arrêté municipal

Interdisant la piste cyclable en bordure de lac nord

Règlement de l'épreuve

Table des matières

Article 1 – Organisation.....	2
Article 2 – Epreuves et horaires	2
Article 3 – Barrières horaires	3
Article 4 – certificat médical – Licence – Questionnaire santé pour les mineurs	3
Article 5 – Inscriptions.....	4
Article 6 –droits d’engagement	5
Article 7 – chronométrage	5
Article 8 –Transport (navettes).....	5
Article 9 – Dossards.....	6
Article 10 – Catégorie d’âge	6
Article 11 – Ravitaillements.....	6
Article 12 - Consignes (sac coureurs)	7
Article 13 – parking-douches-sanitaires.....	7
Article 14 – Assurance.....	7
Article 15 – Résultats – récompenses	7
Article 16 – Secours – Sécurité	8
Article 17 – Droit à l’image.....	8
Article 18 – Annulation	8
Article 19 – Handisport	8
Article 20 – Accompagnateurs	9
Annexe 1 - Bulletin inscription « Pitchouns »	10
Annexe 2 – questionnaire santé « Pitchouns »	11

Article 1 – Organisation

L'association BISCARROSSE OLYMPIQUE ATHLETISME, Association loi 1901 organise une manifestation pédestre « **COURIR EN BORN - BISCARROSSE** » 19^{ème} édition le dimanche **5 mai 2024**.

Le site Internet www.bo-athle.fr présente les caractéristiques de la manifestation, et donne toutes les informations utiles pour y participer.

Article 2 – Epreuves et horaires

Nouveautés 2024 :

- 1 marche avec classement mais non chronométrée de 9,5km (avec ou sans bâtons)
- 1 challenge entreprise sur la course 10km (équipe de 4, temps pris sur le 3^{ème})
- **semi-marathon support pour le titre de Champion Départemental Landes**
- la distance 21,1km mesurées FFA

Epreuves :

- **Courses sur route** : Semi-marathon et 10 km
- **Marche** : distance 9,5 km sur chemin et monotrace en forêt
- **Course des Pitchouns (1 ou 2km suivant la catégorie)**

"Le semi-marathon et 10 km sont inscrits au challenge Landais des courses sur route".

Course	Distance	Parcours	Dénivelé D+	Caractéristiques	Départ	Lieu départ	Lieu arrivée
<u>Semi-marathon</u>	21,1 km	A/R	50m	Piste cyclable / route	9h30	Site Latécoère Biscarrosse-bourg	Latécoère Biscarrosse-bourg
Marche	9,5 km	circuit	0	Sur chemin en forêt	9h45	Site Latécoère Biscarrosse-bourg	Latécoère Biscarrosse-bourg
10 km	10,0 km	En ligne	0 m	Piste cyclable / route	11h00	Port Navarrosse	Latécoère Biscarrosse-bourg
Pitchouns	≤1 km et 2km (suivant âge)	Circuit	0	Bitume + sable	11h15	Site Latécoère Biscarrosse-bourg	Latécoère Biscarrosse-bourg

Article 3 – Barrières horaires

COURSE	KM n°	Barrières Horaires
Semi-marathon	Km 7,4 (port Navarrosse)	10h35
	Km 21,1 (arrivée)	12h30
10 km	Km 10 (arrivée)	12h30
Marche	Km 10 (arrivée)	12h00

Passé ces horaires, les concurrents seront considérés comme hors course, et sont sous leur seule responsabilité.

Article 4 – certificat médical – Licence – Questionnaire santé pour les mineurs

Extrait de la Règlementation des manifestations running 2024

Adoptée par le Comité Directeur de la FFA du 30 juillet 2023 Applicable au 1er septembre 2023

« Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA** et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées;

- **ou pour les majeurs** d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la **pratique du sport en compétition** ou de **l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition**, datant *de moins de un an* à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- **ou pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministère chargé de la santé et du ministère chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant *de moins de six mois*.

- **ou d'une licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en

compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en Français doit être fournie.

Article 5 – Inscriptions

L'inscription au « COURIR EN BORN-BISCARROSSE » se fait à partir du site www.bo-athle.fr ou du site ProTiming France

COURSE	INSCRIPTION via	Ouverture inscription	Date limite inscription
Semi-Marathon	www.bo-athle.fr ou ProTiming France	15/01/2024	Vendredi 3 mai 12h00
10 km		15/01/2024	Vendredi 3 mai 12h00
Marche 9,5 km		15/01/2024	Vendredi 3 mai 12h00
PITCHOUNS	Sur place	Dimanche 5 mai	Dimanche 5 mai

ATTENTION : Tout dossier d'inscription, via internet, incomplet à la date et heure de clôture du site ne sera pas pris en compte.

La course des « Pitchouns » nécessite :

- le bulletin d'inscription correctement renseigné par un représentant légal de l'enfant (annexe 1)
- le questionnaire santé renseigné ou si besoin un certificat médical (annexe 2)
- une validation de la prise de connaissance du règlement de l'épreuve (annexe 2)

Le nombre total de participants aux différentes épreuves de course est limité à 1000.

L'inscription aux épreuves donne droit à la remise d'un cadeau souvenir aux 600 premiers inscrits.

En cas d'inscription erronée ou incomplète, l'organisateur se réserve le droit de la refuser.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement sera disqualifiée. Tout concurrent qui abandonne avant le départ ou en cours de compétition doit le signaler au poste de chronométrage.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6 –droits d'engagement

Le droit d'engagement est de :

Course	Montant en euro
Semi-marathon	23 €
10 km	13 €
Marche 9,5 km	9 €
Pitchouns	Gratuit
Challenge Entreprise	35 €

Article 7 – chronométrage

- Un chronométrage est prévu pour le Semi-marathon et le 10 km.
Il sera assuré par la société PROTIMING.
- Pas de chronométrage pour la marche mais un classement.
- Pas de chronométrage ni classement pour la course des Pitchouns

Article 8 –Transport (navettes)

10 KMS

Moyennant **3 €uros**, une navette est mise en place entre le site Latécoère lieu de remise des dossards et le lieu de départ Biscarrosse-lieu-dit « Port Navarrosse »

Départ des bus 9h30 et 10h00

Article 9 – Dossards

Les dossards pourront être retirés :

- au magasin FOULEES MERIGNAC au 36, avenue de la somme 33700 Mérignac
du mardi 30 avril au vendredi 3 mai 2023.
- au centre LECLERC Biscarrosse avenue de Laouadie 40600 Biscarrosse
Le **samedi 27 avril** de 9h30 à 18h30
Le **samedi 4 mai** de 9h30 à 12h00
- sur la base Latécoère à Biscarrosse (avenue Pierre Georges Latécoère)
Le **samedi 4 mai** de 15h00 à 18h00
le **dimanche 5 mai** (jour de la course), à partir de 07h15 pour toutes les épreuves.

Le dossard devra être entièrement visible lors de toute la course, porté sur la face avant du corps et tenu en ses quatre coins. L'organisation ne fournit pas les épingles pour fixer les dossards (prévoir des épingles).

Article 10 – Catégorie d'âge

- Le semi-marathon est ouvert aux concurrents nés à partir de la catégorie junior - U20.
Année de naissance 2006
- Le 10 kms est ouvert aux concurrents nés à partir de la catégorie cadet - U18. Année de naissance 2008
- La marche est ouverte aux concurrents nés à partir de la catégorie cadet – U18. Année de naissance 2008
- L'animation Pitchouns (2 km) est ouverte aux participants nés en 2011 et 2012 (Benjamin – U14).
- L'animation Pitchouns (1 km) est ouverte aux participants nés entre 2013 à 2017 (EA-PO – U10 et U12)
- La Marche est ouverte aux concurrents nés à partir de la catégorie cadet – U18. Année de naissance 2008.

Article 11 – Ravitaillements

Des postes de ravitaillement, de rafraîchissement sont prévus le long du parcours, ils seront établis aux kilomètres suivants :

<i>Position des postes de ravitaillement et des points d'eau en km parcourus</i>	Postes de ravitaillement (km n°)	Points d'eau Si forte chaleur (km n°)
Semi-marathon	4,5 - 10,4 - 14,2 - 18,5	/
10kms	5,5	/

Marche	5,5	/
---------------	-----	---

Chaque participant aura accès, en fin d'épreuve à un ravitaillement en liquide et solide sur l'aire d'arrivée.

Article 12 - Consignes (sac coureurs)

Pour les coureurs du 10km la prise en charge de leurs effets personnels est assurée sur la zone de départ, avec restitution à l'arrivée.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol, aussi il est formellement demandé aux concurrents de ne pas déposer d'objets de valeurs à la consigne.

Article 13 – parking-douches-sanitaires

L'organisation met à disposition des participants parking, douches et sanitaires sur l'aire d'arrivée.

Article 14 – Assurance

L'organisateur a souscrit pour cette manifestation une assurance en responsabilité civile auprès de ABEILLE : 378 avenue du 14 juillet 40600 Biscarrosse.

Les licenciés bénéficient, s'ils ont souscrit au contrat collectif attaché à leur licence, de l'assurance de personnes dite « individuelle accident ».

Il revient aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident ou de prendre attache auprès de leur assureur pour vérifier leur couverture. L'organisateur informe ces concurrents non licenciés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique peut les exposer.

Article 15 – Résultats – récompenses

Résultats : la gestion des résultats des courses est assurée par l'entreprise PROTIMING spécialisée dans le chronométrage sportif.

Récompenses :

- Les 3 premiers scratch homme et femme sur le semi-marathon seront récompensés,
- Les 3 premiers scratch homme et femme sur 10 km seront récompensés,
- Les 3 premiers scratch homme et femme marche 10 km seront récompensés.
- Les 3 premières équipes du challenge entreprises seront récompensés
- les 3 premiers du classement handisport
- le premier de chaque catégorie d'âge

Les participants à l'animation Pitchouns se verront remettre une médaille sitôt la ligne d'arrivée franchie.

Tous cadeaux, lots ou récompenses offertes ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 16 – Secours – Sécurité

Une assistance médicale sera assurée pour les épreuves dans le respect des règles techniques et de sécurité édictées par la FFA.

La circulation n'étant pas interrompue sur la totalité du parcours, chaque participant devra respecter le code de la route, suivre le balisage et respecter les instructions des signaleurs (vêtus de gilets à haute visibilité). En cas de manquement à ces engagements, l'organisateur pourra déclasser ou disqualifier un concurrent.

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

L'organisation peut, en cas de force majeure notamment climatique, modifier le parcours, dont les nouvelles modalités seront alors portées à la connaissance des participants au départ de la course.

Article 17 – Droit à l'image

Les participants acceptent, sans limitation de durée, que leur image prise à l'occasion de cette manifestation soit utilisée dans les diverses communications attachées à l'épreuve.

Article 18 – Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves.

En cas d'annulation, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 19 – Handisport

La course semi-marathon et la course du 10 km (800m non bitumés) sont accessibles aux concurrents handisports, dans le respect du règlement des Courses sur route Handisport édicté par la fédération française handisport.

Un classement général sera établi (cf. règlements de la FF Handisport), des récompenses seront attribuées

Article 20 – Accompagnateurs

Les accompagnateurs handisports sont les seuls autorisés sur le parcours.

Annexe 1 - Bulletin inscription « Pitchouns »



BULLETIN D'INSCRIPTION

« COURSE DES PITCHOUNS »

Monsieur, Madame _____

Autorise mon fils/ma fille mineur(e) à participer à la course des pitchouns
(en fonction de son âge 1 ou 2 km)

Nom, prénom de l'enfant mineur : _____

Date de naissance de l'enfant : _____

J'atteste avoir pris connaissance du règlement

Je m'engage à renseigner avec mon enfant, le questionnaire santé. Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, vous devez fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indications.

Date : _____

Signature du parent :

Annexe 2 – questionnaire santé « Pitchouns »

« COURIR EN BORN BISCARROSSE 2023 »

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

NOM : _____ | **Prénom :** _____ | **Date de naissance :** ____/____/____
De l'enfant

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es : une fille <input type="checkbox"/>	un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : ____ ans
Depuis l'année dernière		OUI NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Le sportif mineur devra fournir un certificat médical d'absence de contre-indication. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. **SIGNATURE :**

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Vous n'avez pas de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur.